

REPONSES AUX QUESTIONS ADRESSEES POUR LA FISONG « PARTICIPATION CITOYENNE DES GROUPES EXCLUS ET/OU DISCRIMINES A LA VIE PUBLIQUE »

1. Est-ce qu'une ONG suisse peut postuler ? Est-ce qu'une organisation locale, congolaise par exemple, peut postuler ?

Comme précisé dans les termes de référence de l'appel à propositions, les appels à propositions FISONG ne sont pas réservés aux ONG françaises, et sont ouverts aux ONG internationales et étrangères, du Nord comme du Sud.

2. N'est-il pas possible d'appuyer des dynamiques communautaires regroupées autour des consortiums ou des réseaux locaux ayant une expérience avérée ?

Si, c'est tout à fait possible. Voir réponse ci-dessus. La FISONG ne s'adresse pas uniquement à des ONG du Nord.

3. Nous souhaitons connaître l'identité du chef de projet désigné à l'AFD.

A ce stade du processus, le responsable thématique de cette FISONG à l'AFD est Arnaud Garcette. Une fois les projets sélectionnés, les ONG seront informées individuellement de l'identité du chef de projet pour leur projet.

4. Quel est le montant maximum et minimum par demande formulée ? Combien de demandes peut formuler une organisation ?

La réponse est dans l'appel à projet : **1.4** Chaque ONG ne peut - seule ou en groupement - soumettre qu'une seule proposition. Si une ONG participe à plusieurs propositions en tant que chef de file ou partenaire, celles-ci seront éliminées. En cas de groupement d'ONG, les activités et rémunérations de chaque organisation devront apparaître explicitement dans les différentes composantes du projet.

Par ailleurs, il n'y a pas de montant minimum ou maximum défini pour un projet. Cependant, nous vous rappelons que l'enveloppe globale de 2,5 M€ doit pouvoir financer plusieurs projets (a priori 3).

5. L'appel à projet doit-il forcément cibler des groupes larges de populations (grand public, communautés, femmes, enfants, etc.) ou peut-il cibler l'implication des groupes représentés par exemple le renforcement de la voix des ONG/OSC et réseaux d'ONG/OSC d'un secteur, ainsi que l'accroissement de leur dialogue et concertation avec les décideurs ? *Note : Dans l'appel à propositions, il est écrit « Les bénéficiaires seront en premier lieu les populations exclues et/ou discriminées. Un accent particulier sera mis sur les femmes, les enfants et les jeunes des groupes humains les plus pauvres, acteurs du changement et pourtant trop rarement pensés et mobilisés comme tels.*

Il est tout à fait possible de renforcer des OSC représentatives des populations exclues et/ou discriminées si celles-ci sont considérées comme des relais pertinents et légitimes de leurs voix auprès des décideurs. Autant que possible, le projet ne se limitera pas à un seul appui aux

organisations représentatives, pour permettre également une participation directe des individus à la vie de leur communauté.

6. Y-a-il un seuil plancher de demande de subvention ?

Cf. réponse n°3.

7. Est-ce que les 10% de budget restants, hors financement AFD, peuvent consister exclusivement en des ressources valorisées ?

Non, les 10% de cofinancement ne peuvent pas consister en des valorisations.

8. Le co-financement peut-il provenir d'un fond UE géré par AFD ?

Non, le cofinancement demandé doit être apporté par un financement extérieur à l'AFD et non géré par l'AFD.

9. La Cameroun remplit les critères d'éligibilité indiqués dans les termes de références mais ne figure pas dans la liste des pays bénéficiaire, est-ce possible de l'y rajouter ?

En effet, nous pouvons ajouter le Cameroun dans la liste des pays bénéficiaires. Les proposition de projet dans ce pays seront donc éligibles.

10. Une ONG en cours de finalisation du processus FISONG peut-elle soumettre à un autre FISONG ?

Oui, c'est tout à fait possible.

11. N'est-il pas important de sélectionner un nombre de propositions allant au-delà de 5 ou 8 subventions pour créer l'émulation et maximiser les plus-values dans ce domaine au lieu d'en limiter à 3 seulement ?

Non, l'AFD ne sera pas en capacité de suivre plus de 3 projets sur cette thématique.

12. Combien de projets par pays êtes-vous en mesure de subventionner durant cet appel ?

Il n'y a pas d'objectif de subvention par pays. Nous sélectionnerons 3 projets en tout sur l'ensemble des pays qui peuvent bénéficier de cette FISONG.

13. Pouvons-nous envoyer notre dossier avec les pages signées uniquement en version électronique ou il faut nécessairement faire 5 plis ?

Il est impératif d'envoyer un dossier papier en 5 exemplaires, comme indiqué dans l'appel à projet.